

Dispositions pour l'utilisation de onlineaccess

1. Fonctionnalités accessibles sur Internet

Les fonctionnalités onlineaccess (ci-après «onlineaccess») sont mises à disposition par la Cornèr Banque SA (ci-après «Banque»), dans le cadre des cartes de crédit personnelles et des cartes prépayées de la Cornèr Banque SA (ci-après «carte(s)»), respectivement des titulaires de la carte principale, supplémentaire et additionnelle (ci-après «titulaire(s)'). Les fonctionnalités onlineaccess sont accessibles via Internet et donnent en particulier aux titulaires la possibilité de visualiser les utilisations de la carte et les débits s'y rapportant. Ces informations se réfèrent aux transactions traitées par la Banque jusqu'au jour ouvrable précédent, étant entendu que – en présence de différences avec la comptabilité interne de la Banque – cette dernière fera foi dans tous les cas.

Les titulaires peuvent en outre souscrire à des fonctionnalités particulières, les activer ou les désactiver et utiliser les systèmes «Verified by Visa» et «MasterCard SecureCode» pour des transactions sur Internet. Les titulaires répondent pleinement, chacun pour sa carte – le titulaire de la carte principale également pour celles des titulaires de la carte supplémentaire ou additionnelle – de toutes les utilisations de onlineaccess. La Banque se réserve le droit d'étendre, de réduire ou de modifier et/ou de suspendre l'offre de fonctionnalités, même sans en indiquer les motifs. Les fonctionnalités peuvent varier en fonction du type de carte et/ou du type de titulaire.

2. Avis par e-mail et SMS

La Banque est autorisée à notifier des avis par e-mail aux titulaires. Ces derniers s'engagent à n'envoyer des e-mails à la Banque que pour d'éventuelles demandes d'informations de type général. **La Banque décline toute responsabilité concernant les communications qui lui sont envoyées par e-mail par le titulaire ou par des tiers et lesdites communications n'entraînent pour la Banque aucune obligation envers le titulaire ou des tiers.**

La Banque se réserve le droit de communiquer au titulaire, via SMS, des informations pertinentes relevant de sa carte ou d'éventuelles transactions suspectes effectuées avec sa carte.

3. Dispositifs de sécurité et d'identification

L'accès aux fonctionnalités onlineaccess s'effectue par le biais des dispositifs de sécurité adoptés par la Banque, notamment par l'utilisation combinée de deux ou plusieurs des dispositifs suivants, conformément aux dispositions communiquées par la Banque de façon appropriée:

- un nom d'utilisateur assigné par la Banque;
- un mot de passe personnel, librement choisi par le titulaire;
- une méthode d'authentification dynamique parmi celles proposées par la Banque, telles que:
- l'utilisation du code envoyé par la Banque par SMS au numéro du téléphone portable du titulaire, enregistré à la Banque, ou
- l'utilisation du code calculé avec la carte introduite dans le lecteur de cartes à puce expressément approuvé par la Banque et son propre code NIP, ou
- d'autres codes générés par des instruments d'identification expressément reconnus par la Banque.

L'identification peut s'effectuer à travers différents niveaux de sécurité ou une combinaison de ceux-ci. La Banque se réserve le droit de modifier la procédure et les mesures d'identification pour l'accès et l'utilisation des différentes fonctionnalités onlineaccess.

4. Légitimation

Pour la Banque, est autorisé à accéder à onlineaccess et à en faire usage quiconque, au moment de l'utilisation, aura justifié de son identité au moyen des dispositifs de sécurité valables, conformément à ce qui est prévu au point 3 des présentes dispositions (auto-légitimation).

La Banque est donc expressément libérée de toute autre obligation de contrôle, indépendamment des rapports internes entre la Banque et les titulaires et d'avoir à tenir compte d'éventuelles dispositions différentes contenues dans les formulaires de la Banque (demande de carte, etc.). Le droit de la Banque de refuser en tout temps, et sans en indiquer les motifs, l'accès à onlineaccess reste toutefois réservé.

Tout achat, transaction, débit sur la carte ou opération qui seront effectués après cette légitimation/identification seront attribués au titulaire de la carte, dans le cas d'une carte additionnelle, également au titulaire de la carte principale, qui les accepte sans aucune réserve, comme juridiquement valables et l'engageant totalement, quand bien même ce serait l'œuvre de tiers non autorisés. Toute contestation est exclue.

5. Devoir de diligence

Les titulaires s'engagent à **conserver avec un soin particulier** les dispositifs de sécurité utilisés aux fins d'identification indiqués au point 3. Le titulaire s'engage à **n'inscrire nulle part les dispositifs de sécurité (nom d'utilisateur, mot de passe, codes, code NIP, etc.) et à ne pas les dévoiler, ni les rendre accessibles à des tiers**, pas

même à qui prétendrait être employé de la Banque. **Le titulaire est responsable de toutes les conséquences, quelles qu'elles soient**, résultant de la non-observation du devoir de protection de ces dispositifs de sécurité. Le titulaire qui utilise son téléphone portable pour l'auto-légitimation, conformément à ce qui est prévu au point 3, s'engage à protéger en outre sa carte SIM utilisée dans le téléphone portable en prenant toute mesure raisonnablement exigible pour en garantir la protection et notifier immédiatement à la Banque son éventuel vol ou perte. Le titulaire s'engage à communiquer le changement de son numéro du téléphone portable enregistré à la Banque. Si cela devait ne pas être le cas, la Banque pourrait suspendre provisoirement certaines fonctionnalités.

6. Sécurité

Compte tenu de la configuration ouverte d'Internet, le titulaire prend note de la possibilité que des tiers puissent s'insérer dans la liaison entre son ordinateur et le système informatique de la Banque, et prend donc les mesures nécessaires pour protéger son ordinateur. Le titulaire s'engage à **accéder uniquement à onlineaccess en tapant l'adresse www.icorner.ch** dans le navigateur. L'utilisation d'éventuels liens vers le site web www.icorner.ch est par conséquent interdite (exception faite pour www.cornercard.ch). **Le titulaire assume tout risque et toute responsabilité pour les conséquences découlant d'éventuelles interceptions par des tiers.**

7. Disponibilité, responsabilité

La Banque se réserve le droit de suspendre à tout moment, en particulier pour permettre l'exécution de travaux de maintenance, l'accès et l'utilisation de onlineaccess, même sans préavis.

Sous réserve des limites prévues par des dispositions légales impératives, la Banque décline toute responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects subis par le titulaire et/ou par des tiers, découlant de l'accès et/ou de l'utilisation ou du non accès ou de la non utilisation de onlineaccess. En particulier, la Banque ne répond d'aucun dommage dû à des erreurs de transmission ou de traitement de données, des défauts, perturbations ou dérangements, interceptions, interruptions et en particulier de n'importe quel dommage découlant d'erreur de transmission de données, d'exécution tardive d'opérations ou de la mise à disposition de données relatives à la carte sur le réseau public (Internet).

8. Modification du contrat

La Banque se réserve le droit d'apporter en tout temps des modifications aux présentes dispositions. Les modifications aux présentes dispositions sont communiquées au titulaire par lettre circulaire ou autre modalité appropriée et sont considérées comme approuvées en l'absence d'une contestation écrite dans le délai d'un mois à compter de la notification.

9. Activation, durée et autres dispositions

Les titulaires et le titulaire de la carte principale également pour le titulaire de la carte additionnelle, peuvent demander et/ou activer onlineaccess à n'importe quel moment. Le titulaire, et le titulaire de la carte principale également pour le titulaire de la carte additionnelle, peuvent annuler onlineaccess en tout temps. Sauf disposition contraire dans les présentes dispositions d'utilisation, onlineaccess reste accessible au titulaire jusqu'à échéance de la carte valable en sa possession.

Les présentes dispositions remplacent les précédentes dispositions d'utilisation sur le même sujet. Pour tout ce qui n'est pas réglementé ici, les conditions générales pour les cartes émises par la Cornèr Banque SA en faveur du titulaire font entièrement foi.

Version P/R-B00H-dynamic-1